

SEMINAIRE

EDUCATION DES MINEURS PRIVES DE LIBERTE EN AFRIQUE

18-19 janvier 2011

Hôtel de Ville de Bruxelles

RAPPORT

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE	2
PROFIL DES PARTICIPANTS ET SYNTHÈSE DES SÉANCES	3
CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS	5
DÉFINITION DES TERMES	5
CONSTATS	6
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	6
AXE 1 :	7
COMMENT INTÉGRER L'ÉDUCATION EN PRISON DANS LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION POUR TOUS ?	
AXE 2 :	8
POUR UNE APPROCHE INTEGREE DE L'ÉDUCATION, DES DROITS DE L'ENFANTS ET DE LA JUSTICE	
AXE 3 :	9
DIALOGUE ENTRE LA SOCIETE CIVILE AFRICAINE ET SES GOUVERNEMENTS	
AXE 4 :	10
FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE AFRICAINES ET LES DONATEURS	
DISPOSITIONS PRATIQUES POUR POURSUIVRE L'ACTION	11
ANNEXE A : PROGRAMME	12
ANNEXE B : LISTE DES PARTICIPANTS	13



OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

1. **Mettre en évidence** le problème du respect du droit à l'éducation des enfants et jeunes privés de liberté, l'éducation étant comprise sous un angle élargi (cf. intervention de Marc de Maeyer, ancien chercheur principal à l'UNESCO sur l'éducation en prison). Il faut que la problématique soit reconnue et devienne inscrite dans les programmes nationaux d'éducation pour tous et dans ceux des donateurs.
2. Amener **une meilleure coordination** entre tous les acteurs du secteur, européens d'une part, africains d'autre part, mais surtout à terme entre ces deux groupes, notamment en soutenant l'engagement des organisations africaines sur cette problématique et les discussions avec leurs gouvernants. Il est symptomatique de voir à quel point sont peu nombreuses les ONG impliquées dans le secteur, et surtout le manque d'intérêt de la part de la grande majorité des bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux et agences internationales responsables de promouvoir le droit à l'éducation de cette jeunesse.
3. Examiner les **contingences pratiques à résoudre** pour promouvoir une éducation de base de qualité pour tous les enfants et jeunes africains privés de liberté et rappeler quels acteurs devraient être parties prenantes de la conception et la réalisation de l'action envisagée.
4. Réfléchir aux façons de **contribuer à coordonner et renforcer les relations entre organisations africaines et leurs gouvernements** pour progressivement améliorer l'accès à l'éducation de base dans les lieux de détention de jeunes en tenant compte de l'expérience d'autres continents en la matière.

En conclusion, le but de cette rencontre n'était pas d'établir des règles opérationnelles – i.e. comment former les gardiens, gérer une bibliothèque, penser le rôle des enseignants, les matières à enseigner ou comment livrer du matériel scolaire – mais plutôt de **proposer l'initiation d'un processus décisionnel** sur la base duquel pourra s'établir une relation tripartite constructive: société civile africaine, représentants des instances officielles responsables et acteurs européens afin d'améliorer l'éducation des jeunes privés de liberté en Afrique.



Cf. Programme en Annexe A.

Profil des participants

Ce séminaire avait pour ambition de **rassembler les différents acteurs européens** (publics et privés, gouvernementaux et non-gouvernementaux) engagés dans cette problématique – ou du moins intéressés – afin de sonder les conceptions et volontés de développer une action coordonnée de soutien – et non de remplacement – aux acteurs africains. Dans cette perspective, le séminaire s'adressait en priorité aux ONG et donateurs européens dans le but de les concerter et les mobiliser.

Les démarches menées sur plusieurs mois auprès de multiples institutions et organisations ont abouti à une participation restreinte d'organisations et d'individus fortement mobilisés sur cette question (cf. liste des participants en Annexe B). Par contre, aucune entité publique ni aucune organisation internationale concernées par les questions d'aide au développement, d'éducation et de justice des mineurs n'était présente.

Synthèse des séances

Ce séminaire s'est déroulé durant une journée et demi avec un programme conçu en 3 temps : une première session destinée à tracer les contours de la problématique de l'éducation des mineurs privés de détention en Afrique, avec une table ronde entre les participants ; une deuxième session consacrée à des ateliers de travail sur quatre thématiques relative à la problématique et aux modes d'intervention des acteurs ; une troisième session de conclusions et recommandations.

La première session s'est ouverte avec l'exposé des objectifs de ce séminaire et une intervention de Marc de Maeyer, ancien chercheur principal à l'UNESCO, sur le thème « Education en prison : utopie et nécessité ». Il est revenu sur 3 paradoxes fondamentaux de l'éducation en prison dans le contexte africain : 1) bien que reconnue comme une priorité pour le développement, l'éducation n'est pas nécessairement reflétée comme telle dans les budgets nationaux et des agences de développement, surtout pour les plus démunis / exclus ; 2) l'absence de demande formulée d'éducation de la part des détenus ; 3) être en « conflit avec la loi » dans des Etats en conflit avec leur propre loi et donc peu respectueux des droits fondamentaux. Puis M. de Maeyer a exposé des principes devant guider la conception de cette éducation : ne pas concevoir l'éducation en prison comme une éducation pauvre pour pauvres, ni comme un outil de maintien de l'ordre social en prison ou de lutte contre la récidive, ni encore comme un moyen de rendre l'emprisonnement acceptable ou supportable ; (ré)apprendre à apprendre ; susciter la demande éducative ; s'appuyer sur des éducateurs valables ; concertation avec le détenu ; reconnaître les savoirs et expertises antérieurs du détenu. En bref, une éducation de qualité qui participe réellement d'un droit universel. Il a conclu en proposant deux pistes, à savoir réfléchir à des alternatives à la prison dans des pays où l'Etat est défaillant, et dresser un état des lieux précis de la législation dans les différents pays d'Afrique.

Benoît van Keirsbilck, président de DEI-Belgique, a passé en revue les instruments internationaux relatifs à la justice juvénile, au droit à l'éducation et au traitement des mineurs privés de liberté. Il a souligné que bon nombre de ces standards internationaux sont bafoués dans beaucoup de pays d'Afrique, à commencer par le principe que l'emprisonnement des mineurs doit être une mesure ultime, exceptionnelle et la plus brève possible. Plus d'un million de mineurs seraient privés de liberté dans le monde (estimation), dont un grand nombre sans motif délictuel réel. La privation de liberté se traduit souvent par la privation des autres droits, dont celui à une éducation de base de qualité. Notant que la prison n'est pas un lieu normal d'éducation, il a insisté sur l'importance d'une approche axée sur la prévention, l'amélioration du niveau de vie des populations avec notamment la fourniture des services sociaux de base, ainsi que la nécessaire distinction entre les responsabilités et le traitement judiciaires des mineurs et des adultes.

Pierre Muanda, formateur en Communication Non Violente, a ensuite présenté les résultats d'une enquête initiée à l'occasion de l'organisation de ce séminaire dans le but de dresser un état des lieux des acteurs et de leurs

interventions dans le domaine. Parmi les premières conclusions de cette enquête, il a noté entre autres le très faible taux de réponse comme un signe de désintérêt pour la problématique, la difficulté d'intervenir dans l'environnement carcéral, l'absence de coordination entre les acteurs (notamment entre ceux de la société civile) et la priorité donnée à la fourniture de services de base (nourriture, santé, vêtements) et assistance juridique avec peu d'activités relatives à l'éducation.

Cette première session s'est terminée par une table ronde abordant diverses questions telles que le rôle et la place de la société civile locale, les droits et responsabilités, les perceptions socioculturelles de l'univers carcéral et des détenus, la pertinence et pérennité d'une approche « humanitaire » et la justice restaurative.

Durant la deuxième session, quatre groupes de travail ont permis aux participants de réfléchir et faire des propositions sur les thématiques suivantes :

- Comment intégrer l'éducation en prison dans les programmes d'Education Pour Tous?
- Pour une approche intégrée de l'éducation, des droits de l'enfant et de la justice
- Dialogue entre la société civile africaine et ses gouvernements
- Stimuler les relations entre les organisations de la société civile africaines et les donateurs

Ces ateliers ont permis de formuler les conclusions et recommandations présentées ci-dessous.

Lors de la dernière séance, Jan de Cock, auteur de l'ouvrage *Des prisons comme hôtel : à la rencontre des prisonniers du monde*, a fait le récit de ses visites de prisons à travers le monde entier et sa rencontre avec les détenus. Il a exposé les réalités de la vie carcérale, les droits bafoués et conditions de vie exécrables, mais a aussi décrit l'humanité, la fraternité et la créativité qui existent en prison.



CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

Avant de présenter le contenu des conclusions du séminaire, les participants se sont entendus sur la nécessité de définir divers termes et concepts-clé utilisés dans le cadre des discussions et repris dans les conclusions et recommandations.

DÉFINITION DES TERMES

Privation de liberté : « Par privation de liberté, on entend toute forme de détention, d'emprisonnement ou le placement d'une personne dans un établissement public ou privé dont elle n'est pas autorisée à sortir à son gré, ordonnés par une autorité judiciaire, administrative ou autre. » Article 11. a), Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de La Havane).

Lieux de privation de liberté : tout établissement public ou privé dans lequel une personne condamnée par la justice pénale ou en attente d'être jugée se trouve détenue par une autorité judiciaire, administrative ou autre sans liberté de sortir à son gré.

Mineur : « Par mineur, on entend toute personne âgée de moins de 18 ans. L'âge au-dessous duquel il est interdit de priver un enfant de liberté est fixé par la loi. » Article 11. b), Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de La Havane).

Education : cf. Article 29. 1) de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'Observation Générale n° 1 du Comité des Droits de l'Enfant sur *Les Buts de l'Education (2001)*. La notion d' « éducation » doit être comprise au sens large, i.e. incluant l'éducation formelle, non formelle et informelle.

Société civile (définition de l'UNESCO) : l'auto-organisation de la société en dehors du cadre étatique ou du cadre commercial, c'est-à-dire un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni à la sphère gouvernementale, ni à la sphère commerciale.

« Dans le contexte de l'Education pour tous, la société civile se comprend comme l'ensemble des groupes et des associations non gouvernementaux et à but non lucratif qui participent au mouvement de l'Education pour tous. En font partie, entre autres, les ONG et les regroupements opérés à des fins de campagne, les syndicats d'enseignants et les organisations religieuses, les associations communautaires et les réseaux de recherche, les associations de parents et les organisations professionnelles, les organisations étudiantes et différents mouvements sociaux. » (*Rôle de la société civile*, UNESCO, Education Pour Tous).

Dialogue : communication entre deux ou plusieurs personnes ou groupes de personnes visant à produire un accord sur une question déterminée. Le dialogue politique doit permettre de rassembler les acteurs (socio-politiques, syndicaux, intellectuels, chercheurs, décideurs représentants des organisations gouvernementales et internationales, les chefs de partis politiques, les représentants des organisations de la société civile et du secteur privé organisé) concernés par la question traitée.



CONSTATS

- A. La question des mineurs privés de liberté en Afrique et du respect de leurs droits, dont celui à une éducation de qualité, est largement **oubliée, négligée voire niée** par une majorité d'acteurs concernés à tous niveaux.
- B. Les quelques acteurs recensés semblent intervenir de façon isolée, **sans véritable coordination** à l'échelle nationale ou régionale. Les actions sont rarement porteuses d'un plaidoyer, mais plutôt orientées vers une assistance directe aux détenus axée en priorité sur les besoins de base autres que l'éducation.
- C. Il existe un grand **flou sur l'ampleur du phénomène** en Afrique : peu de données sont disponibles et peu d'études ont été menées.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- D. **Principe de réalité** : la privation de liberté pour des mineurs doit rester un ultime recours, pourtant dans de nombreux cas elle est utilisée de façon inadaptée et en contradiction avec les dispositions nationales et internationales en la matière. Soulever la question de l'éducation des mineurs en détention ne revient pas à accepter des situations abusives. C'est en revanche une réponse à une réalité avec laquelle il faut composer dans le but d'éviter que les autres droits de ces mineurs ne soient également violés.
- E. **Modalité d'action de la société civile** :
 - a. Stimuler l'émergence d'une vision globale chez les ONG locales et internationales : « **act local, think global** » ;
 - b. Assurer que la question des mineurs privés de liberté en Afrique est mise à l'agenda, tant national qu'international, par la société civile, notamment dans le cadre de l'Education pour tous (EPT). Intégrer cette question dans les programmes et activités des organisations participantes ;
 - c. Donner la **priorité au plaidoyer en faveur de l'Etat de droit** au-delà des seules actions caritatives, pour un impact global et durable et surtout pour que les pouvoirs publics locaux assument leurs responsabilités ;
 - d. Améliorer **l'articulation entre la société civile locale et internationale**.
- F. Nécessité d'interpeller les autorités sur **l'utilisation et l'impact des fonds de la coopération** publique (gouvernementale et multilatérale) et privée :
 - a. Encourager l'allocation de fonds adéquats pour l'éducation en prison tout en exigeant une meilleure utilisation de la part des Etats récipiendaires (efficacité) ;
 - b. Encourager les donateurs à soutenir en priorité les actions de plaidoyer et de contrôle citoyen, notamment les initiatives locales et internationales portant sur les droits des mineurs privés de liberté en Afrique.
- G. **Etat des lieux** :

Poursuivre et approfondir le travail de **mapping** sur les mineurs privés de liberté en Afrique : combien sont-ils ? Quelles sont les raisons et les conditions de détention ? quels sont les manques ? quels acteurs font quoi ? quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?



AXE 1 :

COMMENT INTÉGRER L'ÉDUCATION EN PRISON DANS LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION POUR TOUS ?

Enjeu : comment articuler situation spécifique / action locale et une action globale pour progresser vers l'éducation pour tous (EPT) ?

Principes et observations préalables :

- « *Tout mineur d'âge scolaire a le droit de recevoir une éducation adaptée à ses besoins et aptitudes, et propre à préparer son retour dans la société. Cette éducation doit autant que possible être dispensée hors de l'établissement pénitentiaire dans des écoles communautaires et, en tout état de cause, par des enseignants qualifiés dans le cadre de programmes intégrés au système éducatif du pays afin que les mineurs puissent poursuivre sans difficulté leurs études après leur libération.* » Article 38, Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté ;
- Paradoxe de promouvoir l'éducation des mineurs en prison alors que l'on condamne le principe de détention des mineurs ou à tout le moins qu'on rappelle les principes selon lesquels elle doit être exceptionnelle, décidée en dernier ressort et d'une durée la plus courte possible ;
- Existence d'une éducation *de facto* en prison par les pairs, qui est loin des buts éducatifs visés ;
- Impératif de promouvoir parallèlement l'éducation en détention et l'éducation de tous en général.

Recommandations :

- H. **Mener une sensibilisation et un dialogue multi-niveau** sur l'importance de **l'éducation des mineurs en prison** tant comme l'exercice d'un droit fondamental que comme outil de développement personnel et de réinsertion ; l'inscrire dans une sensibilisation plus large aux **réalités de la détention en général** :
- a. sensibilisation des familles & communautés, si possible en langues locales, afin d'encourager un changement des perceptions négatives / stigmatisations envers l'univers carcéral et des personnes détenues (à juste titre ou non). Travailler sur le maintien / le rétablissement des liens familiaux ;
 - b. mobilisation des autorités traditionnelles (communautaires et religieuses) ;
 - c. interpellation et concertation avec les autorités locales, nationales et régionales (ex : Union Africaine) des secteurs de la justice, de l'enseignement et de la famille ;
 - d. Sensibilisation du public international et des donateurs (publics et privés) ainsi que de l'ensemble des acteurs de la coopération internationale ;
 - e. Mettre systématiquement l'accent sur les droits des mineurs en détention en Afrique dans le cadre des mécanismes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme et au contrôle de leur mise en œuvre. Ex : Conseil des droits de l'Homme, Rapporteur Spécial sur le droit à l'Éducation, Comité des droits de l'Enfant, Rapporteur spécial sur la violence faite aux enfants, Examen Périodique Universel, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Groupe d'Experts sur la détention arbitraire, Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, etc. Organiser des événements parallèles lors de rencontres internationales pour sensibiliser les Etats et les autres acteurs clé ;
 - f. Investir dans la communication collective (ex : campagne collective).
- I. **Militer pour l'intégration explicite de l'éducation en prison dans les politiques, discours et interventions relatifs à l'éducation pour tous**, tout en prenant en compte certaines **spécificités** :
- a. Offrir un parcours éducatif similaire au système éducatif général ; garantir la qualité de l'éducation fournie ainsi que la validité et l'équivalence des diplômes et certifications délivrés.
 - b. Développer des formations professionnelles adaptées (sans que l'employabilité ne devienne une fin unique en soi).
 - c. Prendre en compte des notions de violence (physique, institutionnelle) et les conditions de l'échange / apprentissage en milieu carcéral.
 - d. Nécessité d'encourager la demande d'éducation (envie / motivation d'apprendre).



AXE 2 :

POUR UNE APPROCHE INTEGREE DE L'EDUCATION, DES DROITS DE L'ENFANTS ET DE LA JUSTICE

Principes et observations préalables :

- La méconnaissance des droits, et la non conscience de leur violation, est un premier obstacle à leur réalisation ;
- Paradoxe de faire respecter des droits dans des situations de non-droit ;
- L'approche punitive de la justice produit des effets pervers et irréversibles, surtout chez des mineurs. Priorité devrait être donnée aux approches préventives et restauratives ;
- La détention ne doit être que la privation de la liberté et non pas celle des autres droits. *“Les mineurs privés de liberté ne pourront être, en raison de leur statut de détenu, privés des droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels dont ils jouissent en vertu de la législation nationale ou du droit international et qui sont compatibles avec une privation de liberté.”* Article 13, Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté ;
- *“La justice pour mineurs devrait protéger les droits et la sécurité et promouvoir le bien-être physique et moral des mineurs. L'incarcération devrait être une mesure de dernier recours.”* Article 1, Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté ;
- *“Le système de la justice pour mineurs recherche le bien-être du mineur et fait en sorte que les réactions vis-à-vis des délinquants juvéniles soient toujours proportionnées aux circonstances propres aux délinquants et aux délits.”* Article 5.1, Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs.

Recommandations :

- J. Poser la question des **priorités** : les interventions en prison répondent généralement en priorité aux besoins de base non satisfaits (nourriture, eau, santé, etc) et laissent souvent de côté les besoins éducatifs. Est-ce pertinent ? Peut-on, doit-on choisir ?
- K. Intégrer la **formation aux droits** (et responsabilités), dont celui à l'éducation, dans les interventions en faveur des mineurs en détention.
Ex : *Guide du détenu en détention provisoire* (français / wolof) diffusé dans les centres de détention au Sénégal.
- L. Favoriser les options permettant aux détenus de **vivre leurs droits**.
Ex : création de cercles restauratifs, structures para-légales, etc.
- M. Insister sur la **formation du personnel pénitentiaire et judiciaire**.
- N. Encourager l'émergence d'une **justice restaurative** plus que punitive afin que la prison reste une mesure ultime et extraordinaire. Valoriser la capacité de **résilience** de l'enfant.



AXE 3 :

DIALOGUE ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE ET SES GOUVERNEMENTS

Principes et observations préalables :

- En tant qu'actrice de la démocratie, la société civile a une responsabilité pour veiller à ce que les droits fondamentaux des mineurs privés de liberté soient respectés. Elle s'engage et engage les structures étatiques dans ce sens. Nombre d'Etats reconnaissent qu'ils ne peuvent pas atteindre l'éducation pour tous (EPT) sans la société civile ; cela implique en retour que cette dernière adopte une approche constructive et de dialogue tout en restant attentive et critique.
- La société civile africaine doit être au premier plan de cette démarche de dialogue et de plaidoyer.
- Le plaidoyer est la forme d'action à privilégier pour avoir un impact global et durable.

Recommandations :

M. Mener une sensibilisation et un dialogue multi-niveau.

Cf. Axe 1. H)

- N. Utiliser les différents **modes de communication et media** les plus appropriés au public visé (ex : langues locales, leaders communautaires, oralité, supports visuel, théâtre, musique, etc).
- O. Mener un **plaidoyer s'appuyant sur l'expérience** des réalités de terrain.
- P. Privilégier un **plaidoyer positif**, i.e allant au-delà de la simple dénonciation mettant l'accent sur des solutions possibles et les bonnes pratiques.
- Q. **Coordonner** l'action des différents acteurs et les niveaux d'intervention.
- a. Soutenir les efforts de coordination entre les structures et leurs actions **au niveau local** pour réduire les effets négatifs de concurrence.
 - b. **Améliorer l'articulation entre société civile locale et internationale**, pour optimiser l'impact des actions de chacun. Systématiquement concevoir les interventions d'acteurs étrangers comme un appui à l'action des acteurs locaux. Evaluer en concertation et au cas par cas les actions et niveaux d'intervention les plus appropriés.
 - c. Favoriser les **partenariats** et **alliances stratégiques** entre acteurs locaux et internationaux / étrangers.
Ex : mobiliser des ambassadeurs, réseaux d'organisations religieuses, etc.



AXE 4 :

FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINES ET LES DONATEURS

Défis :

- Difficulté d'accès à l'aide étrangère par les ONG locales ;
- Question de l'efficacité de l'aide ;
- Rôle et marges de manœuvre de la diaspora africaine ;
- Réduction drastique des fonds de la coopération au développement internationale pour les ONG ;
- Un thème peu attractif pour les donateurs.

Recommandations :

- R. Soutenir les **coalitions** locales / nationales et encourager leur intégration dans des **réseaux internationaux** comme moyen de :
 - a. renforcer la crédibilité des structures locales en proposant un interlocuteur collectif légitime pouvant interpeller et faire un plaidoyer ;
 - b. promouvoir l'émergence d'une responsabilité collective ;
 - c. favoriser les synergies de compétences et collaborations Sud-Sud et Nord-Sud.
- S. Inciter les acteurs du Nord à mener un plaidoyer pour que les donateurs européens soutiennent en priorité des **actions menées par la société civile locale, en privilégiant les activités de plaidoyer pour l'EPT** au lieu d'activités 'caritatives' de livraison de services.
- T. **Diversifier les sources de financement** : Europe, Etats-Unis (fonds philanthropiques), Chine, Banque Africaine de Développement, communes / coopération décentralisée (ex : jumelages).
Poursuivre la recherche sur les acteurs qui financent des projets concernant la justice juvénile et l'éducation des mineurs en détention.
- U. **Mobiliser la Diaspora africaine** et l'encourager à s'organiser pour :
 - a. soutenir de manière collective des actions (plaidoyer et livraison de service) menées dans leurs pays respectifs.
 - b. aider les organisations locales à répondre aux critères de financement des donateurs européens.



DISPOSITIONS PRATIQUES POUR POURSUIVRE L'ACTION

- Objectif à moyen terme : poursuivre l'action avec les organisations africaines de la société civile en vue d'organiser une réunion régionale / forum en Afrique sur le thème, selon des modalités à définir ensemble.
- Coordination : le comité organisateur de ce séminaire est maintenu. Il poursuivra et coordonnera les démarches pour mettre en œuvre les recommandations et dispositions pratiques arrêtées.
- Diffusion des conclusions et recommandations du séminaire (en FR et EN) :
 - via les outils de communication des structures / personnes participantes : sites Internet, newsletters, etc ;
 - sur le site internet du réseau latino-américain intergouvernemental de l'éducation en détention www.redlece.org ;
 - auprès de l'ensemble des organisations / institutions contactées lors de l'organisation du séminaire, ou susceptibles d'être concernées par la problématique ;
 - auprès de la Campagne Mondiale pour l'Education ;
 - auprès du Child Rights International Network (CRIN) ;
 - remise des conclusions & recommandations au Conseil des Droits de l'Homme (mars 2011).
- Identifier des publications en Afrique et en Europe en vue d'y faire insérer des articles, entrevues et informations sur la problématique.
- Intégrer la question de l'éducation en prison lors de l'AG trisannuelle de Droit des Enfants International (DEI) en Ouganda (2011), voire combiner avec le forum.
- Développer une stratégie d'utilisation de *side events* pour mettre en valeur la question lors de réunions de haut niveau en Afrique / Europe, et ainsi sensibiliser les Etats et donateurs – et le grand public.
 - ⇒ Mettre en place un agenda des événements et mécanismes de suivi des Droits de l'Homme.
 - ⇒ Solliciter l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) pour qu'une activité sur ce thème soit intégrée dans leur prochaine Triennale (décembre 2011, Ouagadougou).
 - ⇒ Proposer un événement spécifique sur ce thème au Conseil des Droits de l'Homme.
 - ⇒ Approcher Education International pour que le thème soit intégré dans leurs activités.
 - ⇒ Approcher l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) pour les informer de l'initiative.
- Suggérer que le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Education (ou le Rapporteur Spécial aux Droits de l'Homme) prévoit un rapport spécifique sur la question de l'éducation des mineurs en détention dans les 3 ans à venir.
- Institutions à approcher / relancer :
 - Rapporteur Spécial de la Commission Africaine sur les prisons (www.acphr.org)
 - Commission européenne
 - Ministères européens de la coopération au développement



ANNEXE A : PROGRAMME

Mardi 18 janvier 2011

- 9:00-9:30 **Accueil des participants** (objectifs du workshop, questions et défis principaux, tour de table)
M. Jean-Jacques Schul (Président d'IDAY-International)
- 9:30-10:15 **Introduction : Education en prison, utopie et nécessité**
Orateur : M. Marc de Maeyer (ancien chercheur principal à l'UNESCO)
- 10:15-10:30 *Pause café*
- 10:30-11:15 **Etat des lieux** (carte des interventions, analyse générale et problèmes transversaux *(sur la base du questionnaire)*)
Présentation par M. Benoît van Keirsbilck (Président de DEI-Belgique) et M. Pierre Muanda (psychopédagogue, formateur en communication non violente)
- 11:15-12:30 **Table ronde**
- 12:30-13:30 *Déjeuner*
- 13:30-15:15 **Workshop : 1^{ère} session**
Group de travail 1 : Comment intégrer l'éducation en prison dans les programmes d'Education Pour Tous?
Modérateur : M. Marc de Maeyer
Group de travail 2 : Dialogue entre la société civile Africaine et ses gouvernements
Modérateur : M. Edwin de Boevé (Dynamo International)
- 15:15-15:30 *Coffee break*
- 15:30-17:15 **Workshop : 2^{ème} session**
Group de travail 3 : Pour une approche intégrée de l'éducation, des droits de l'enfants et de la justice
Modérateur : M. Benoît van Keirsbilck
Group de travail 4 : Stimuler les relations entre les organisations de la société civile africaines et les donateurs
Modérateur : M. Jean-Jacques Schul
- 17:15-17:30 **Conclusion de la journée**

Mercredi 19 janvier 2011

- 9:00-10:00 **'Des prisons comme hôtels' : à la rencontre des prisonniers du monde**
Orateur: M. Jan de Cock (Within-Without Walls asbl)
- 10:00-10:15 *Pause café*
- 10:30-12:00 **Synthèse des ateliers ; table ronde sur les propositions de conclusions & recommandations et résolutions d'action**
Présentation par M. Benoît van Keirsbilck



ANNEXE B : LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	FONCTION	ORGANISATION	EMAIL
Agbetse	Yao	Chargé de projets senior	BICE	yao.agbetse@bice.org
Arlabosse	Yannick	Fondatrice	Espérance en Casamance / IDAY	yannickarla@gmail.com
Bruneau	Anne		Communication Non Violente	annebruneaucnv@yahoo.fr
Cajoly	Sabrina	Consultante	Conseil de l'Europe	sabrina_cajoly@hotmail.com
Cordier	Jean-Louis		privé	cjeanl@hotmail.com
de Bové	Edwin	Président	Dynamo International	edwin@travail-de-rue.net
de Cock	Jan	Fondateur	Within Without Walls	jandecock@hotmail.com
de Maeyer	Marc	ancien expert senior UNESCO		marcdemaeyermarc@gmail.com
De Smedt	Mahalia	vice présidente	A l'Ombre de l'Espoir asbl	info@alombredelespoir.org
Delooz	François	Viva Africa / Sant' Egidio	Directeur	vivafrica@santegidio.be
Foussard	Cédric	Directeur	OIJJ	cfoussard@oijj.org
Garcin	Noëlle	Coordinatrice	IDAY-International	ngarcin@iday.org
Hannah	Alison	Directrice exécutive	Penal Reform International	ahannah@penalreform.org
Lodeizen	Noa	Présidente	Young In Prison	noa@younginprison.nl
Muanda	Pierre	Formateur	Communication Non Violente / IDAY	pmuanda@hotmail.com
Muret	Jean-Maurice	Fondateur	Espérance en Casamance / IDAY	vivejm@hotmail.com
Ntignoi	Annette	Présidente	Grain de Sable	graindesables@yahoo.fr
Nyakayiro	Pius	Directeur pays	Good News Jail & Prison Ministry	goodnewsrwanda@gmail.com
Rahamatali	Aisha	Chargée de plaidoyer	DEI-International	advocacy@dcj-is.org
Rodriguez	Marie-Noëlle	Chargée de programmes	Centre International d'Etudes Pédagogiques - Département Enseignement Général	Rodriguez@ciep.fr
Romagnoli	Laura	Stagiaire	DEI-Belgique	Stagiaire@dei-belgique.be
Schul	Jean-Jacques	Président	IDAY-International	jschul@iday.org
van Keirsbilck	Benoît	Président	DEI-Belgique	bvk@sdj.be
Wastchenko	Katia			katia.wast@gmail.com

